

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1141, RUE DU JARDIN**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 4 octobre 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par la **Société immobilière Tri-Logis inc. relativement à la propriété située au 1141 de la rue du Jardin** (lots 3 9623 29 et 4 180 142 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'un escalier extérieur dont la marge de recul latérale (côté ouest) serait de 0 mètre au lieu du minimum de 0,3 mètre exigé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction d'un escalier extérieur, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 3^e jour de septembre 2021



Angèle Tousignant, greffière